



Lettre d'information de l'hôpital de Crépy-en-Valois et de ses maisons de retraite

Dans ce numéro

Editorial

La vie d'un établissement hospitalier ou d'une maison de retraite est en perpétuel mouvement.

La preuve en est avec le départ de la directrice, Mme Chollet-Cottenceau, pour de nouveaux horizons, en septembre dernier. Depuis lors, l'intérim est assurée par Mme Darmois, directrice adjointe depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle assure l'intérim jusqu'à la nomination par le centre national de gestion (CNG) d'un nouveau directeur. Cette nomination sera effective en avril ou mai 2019. Le délai peut paraître long, mais pour nommer un

- **Gaspillage alimentaire**
- **Les groupes de paroles**
- **Personne de confiance et directives anticipées**

directeur d'établissement de santé, il faut passer par de nombreuses étapes : publication de la vacance de poste au journal officiel en octobre 2018, examen des candidatures en janvier 2019 par un comité de sélection, examen des nominations par la commission administrative paritaire nationale en mars 2019.

Par ailleurs, des travaux de réaménagement/embellissement ont eu lieu ou sont en cours en unité de soins longue durée et maison de retraite St Lazare : réaménagement des deux salons avec un coin cuisine, le changement de la baignoire dans la salle de bain du 2^{ème} étage (photos ci-jointe) et la transformation de la salle de bain du 3^{ème} étage en lieu de stockage.

Nous informons également les résidents des maisons de retraite et de l'unité de soins longue durée, qu'une enquête de satisfaction leur a été remise en décembre pour qu'ils expriment librement leur avis sur les prestations proposées au sein de l'établissement. L'ensemble des réponses sera analysé et servira à enrichir la démarche qualité mise en place au sein de l'établissement. Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre avis, qu'ils soit positif ou plus mitigé.



Le gaspillage alimentaire

N°18 : décembre 2018

Pour rappel, les repas ne sont pas préparés sur place mais commandés auprès d'un prestataire : l'hôpital de Compiègne-Noyon. Le prestataire, a élaboré deux types de menu : un menu d'été et un menu d'hiver qui courent chacun sur 6 semaines. Cela signifie que les mêmes plats reviennent toutes les 6 semaines et pas avant. Dans la configuration actuelle, il n'est pas possible que chaque résident choisisse son plat en fonction de ses envies. Néanmoins, si un résident n'aime pas un ou plusieurs aliments, ces derniers sont recensés, notés dans son dossier et une substitution sera recherchée lors de la commande hebdomadaire des repas. En effet, en début de chaque semaine (lundi ou mardi), la commande des repas de la semaine suivante est réalisée par la responsable approvisionnement ou la responsable hôtellerie. Les repas sont livrés par le prestataire chaque jour en début d'après-midi sur chaque site de l'établissement. Il s'agit des repas de la journée du lendemain.

Les repas arrivent donc froids au sein de l'établissement : c'est ce que nous appelons la liaison froide. Cela signifie qu'ils sont cuisinés à Compiègne et refroidis rapidement pour respecter les règles d'hygiène alimentaire. Ils sont donc réchauffés au sein des différentes cuisines, dans des fours adaptés, avant d'être proposés aux résidents et patients de l'établissement. C'est parce qu'ils sont réchauffés, que nous sommes obligés de les jeter à la fin du service s'il y a des restes non servis. Réchauffer un plat une deuxième fois est strictement interdit en collectivité afin d'éviter les intoxications alimentaires.

Depuis plus d'un an, l'établissement travaille en collaboration avec un consultant extérieur*, pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

En septembre 2017, une campagne de pesée des restes alimentaires avait été réalisée sur cinq jours du 18 au 22 septembre 2017. En comptant uniquement les déjeuners et les diners nous arrivions à 400kg de nourriture jetée sur l'ensemble des sites de l'établissements (239 lits et places en tout) durant cette période. Ont été pris en compte dans ce calcul les aliments non servis aux convives et ce qu'il restait dans les assiettes.

Face à ce constat, un groupe de travail s'est constitué et un plan d'actions a été mis en œuvre pour limiter le gaspillage. Voici quelques unes des actions mises en œuvre :

- acquisition d'un nouveau logiciel de commande des repas et de recensement des non goûts
- acquisition d'une centrifugeuse pour transformer les fruits en jus → cet achat a été réalisé, il convient de faire un test sur une des maisons de retraite
- réalisation du concours de l'assiette la mieux présentée fin juin sur les maisons de retraite (photos ci-jointe)
- prêt d'un chariot de service chauffant pour la distribution des repas → en septembre, un fournisseur a prêté un chariot qui a été testé sur les deux maisons de retraite. L'objectif est de faciliter le service des repas et de garder les plats au chaud jusqu'à la dernière assiette servie. Il convient désormais de voir avec les équipes si cette acquisition est nécessaire.



* Financement à hauteur de 70% par l'ADEME et le Conseil Régional

- réaménagement des salons en USLD (cf éditorial)
- travail sur l'enrichissement des repas pour les personnes dénutries ou avec un apport alimentaire insuffisant

La semaine du 1^{er} au 5 octobre 2018, a donc été réalisée une nouvelle campagne de pesée des déchets alimentaires dans les mêmes conditions que la précédente afin d'évaluer si les actions mises en œuvre étaient efficaces.

Il s'avère que le poids des déchets pesés était de 362kg soit une légère baisse par rapport à 2017 (-8,5%). L'établissement doit donc maintenir ses efforts pour réduire encore plus le gaspillage. D'autres pistes sont à l'étude.

Les groupes de paroles

Tous les deux mois, Elodie Jardiné, psychologue au sein de l'établissement, propose aux familles des résidents des maisons de retraite et de l'unité de soins de longue durée un groupe de parole sur une thématique différente à chaque fois (dépendance, douleur, relation d'aide, culpabilité..).

Le but de ce groupe est avant tout un temps d'échange qui permet de proposer un soutien aux aidants familiaux face à l'investissement psychique qu'ils peuvent apporter envers leurs aînés. Ces séances durent en général entre 1h30 et 2h et se déroulent dans une salle de réunion au rez-de-chaussée de la maison de retraite Les Primevères.

Ces groupes de parole est soumis à la confidentialité afin de garantir un climat de confiance. Chacun peut parler de sa situation, de son épuisement, des difficultés rencontrées et échanger sur des solutions qui sont mises en place.

Il est ouvert à toutes les familles de résidents des maisons de retraite et de l'unité de soins longue durée de l'hôpital de Crépy-en-Valois. Vous pouvez retrouver la date et la thématique du prochain groupe au travers d'affiches apposées aux entrées des structures et dans les ascenseurs ainsi que des petits flyers dans les halls d'accueil.

Si vous souhaitez de plus amples informations concernant ces groupes, vous pouvez contacter Mme Jardiné par mail : psychologue2-primevères@ch-crepyenvalois.fr.



Prochain groupe de parole :
mardi 5 février 2019 à 15h.
Thème abordé : la mémoire.

La personne de confiance et les directives anticipées

Les patients de l'hôpital St Lazare et les résidents des maisons de retraite, bénéficient d'un certain nombre de droits, qui sont inscrits dans la loi.

Parmi eux, il y en a deux qui concernent directement la prise en charge de la personne en cas d'impossibilité d'exprimer ses choix en matière médicale :

- **la personne de confiance** : qui est en quelque sorte le porte-parole auprès de l'équipe médicale et soignante lorsque le résident ou le patient n'est plus en capacité d'exprimer lui-même sa volonté. La personne de confiance est nommée par le résident ou le patient lui-même. Ce choix est retranscrit par écrit dans un document, signé par le patient et la personne de confiance désignée. Au sein de l'hôpital de Crépy-en-Valois, un formulaire est distribué à chaque patient et résident à l'entrée de ces derniers. Par contre, une personne de confiance ne peut pas se nommer toute seule notamment si le patient ou le résident n'a plus les capacités cognitives pour le faire. Le patient ou résident peut également décider de ne pas nommer de personne de confiance.

- **les directives anticipées** : il s'agit d'un document dans lequel le patient ou le résident exprime sa volonté concernant sa fin de vie en termes d'examen, de traitements et d'interventions. Par exemple : refus d'être réanimé, volonté de bénéficier d'une sédation profonde... Elles donnent un éclairage à l'équipe médicale et soignante sur vos souhaits et l'aident à prendre les décisions en respectant votre volonté (sauf si les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale). Ces directives anticipées sont valables sans limitation de temps et peuvent être modifiées à tout moment. Elles doivent être écrites sur papier libre en mentionnant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, doivent être datées et signées. Des formulaires type peuvent également être mis à disposition.

C'est par ce qu'il est important de connaître l'existence de ces deux dispositifs, que l'établissement va relayer la campagne nationale sur la fin de vie au travers d'affiches et de livrets .



**Si c'était aujourd'hui,
qui connaîtrait votre avis ?**

Pour s'informer ou se préparer, rendez-vous sur www.parlons-fin-de-vie.fr

La fin de vie,
et si on en parlait ?

www.parlons-fin-de-vie.fr

☎ 0 811 02 03 00 | Service 0,06 € / min + prix appel



Fin de vie
Soins Palliatifs
CENTRE NATIONAL



Spectacle le « zinzin »



Les 11 et 12 septembre 2018, les résidents ont pu découvrir le spectacle « le zinzin » avec orgue de barbarie et costumes d'époque. Ce spectacle a été financé par l'association des VMEH*.



* VMEH = Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers



Hôpital de Crépy-en-Valois - 16, rue Saint-Lazare - 60 800 CRÉPY-EN-VALOIS

Tél. 03 44 59 11 19 - Fax 03 44 59 45 07

E-mail : accueil@ch-crepyenvalois.fr - Site internet : www.ch-crepyenvalois.fr